
Complément en ligne C1 - La construction des Comptes de transferts nationaux pour la France

Cette section précise les étapes mises en œuvre pour la construction des CTN pour la France. Elle présente successivement le calcul des agrégats de contrôle, la construction des profils par âge pour la consommation et les revenus du travail, et les différentes sources statistiques mobilisées.

Les agrégats de contrôle pour la consommation et les revenus

Par construction, les CTN sont cohérents avec la Comptabilité nationale. Celle-ci est mobilisée pour construire les agrégats de contrôle associés à la consommation et aux revenus du travail. Ces agrégats permettent de recalculer les flux agrégés F tels qu'ils sont obtenus à partir de données d'enquêtes à leur valeur comptable pour une année donnée au niveau du pays. Pour la France, les agrégats sont obtenus en mobilisant les Tableaux économiques d'ensemble (TEE), les Tableaux des entrées-sorties (TES), les Comptes de consommation effective détaillée des ménages par fonction et les Comptes des administrations publiques. Ces bases sont une composante des comptes nationaux publiés par l'Insee⁽¹⁾.

Les revenus du travail comprennent deux composantes. La première est la rémunération des salariés (D1 dans le compte d'exploitation du TEE), qui se subdivise en salaires et traitements nets, en CSG sur les salaires, en cotisations sociales salariales (D11) et en cotisations sociales à la charge des employeurs (D12). Si les agrégats de salaires et traitements bruts et les agrégats de cotisations sociales et patronales sont disponibles dans les données de la statistique publique, en revanche les agrégats de CSG sur les salaires n'existent pas. Deux hypothèses sont retenues pour les calculer. Tout d'abord, les comptes de la Sécurité sociale donnent une mesure de la CSG sur les revenus d'activités qui incluent la CSG sur les salaires et la CSG sur les indépendants. La part attribuée à la CSG sur les salaires a été calculée en supposant qu'elle est proportionnelle au poids de la rémunération des salariés dans les revenus d'activité totaux. Ensuite, du fait de l'absence d'agrégat de CSG sur les revenus d'activités de 1991 à 1998, nous avons réparti pour ces années l'agrégat de CSG totale (basé sur les revenus d'activités, les revenus du capital et les revenus de remplacement) en appliquant la part des revenus d'activité sur l'ensemble des revenus qui composent l'assiette de la CSG⁽²⁾. Ces salaires et cotisations patronales constituent les revenus des salariés à la fois pour les secteurs public et privé, auxquels sont ajoutées les rémunérations nettes en provenance du reste du monde.

La seconde composante des revenus du travail concerne les revenus des indépendants. Si le manuel de l'ONU (2013) retient arbitrairement un ratio de deux-tiers appliqué au revenu mixte net pour obtenir les revenus des indépendants, la méthodologie retenue est ici celle proposée par Askenazy et al. (2012). Le revenu moyen des salariés par branche est obtenu en divisant l'agrégat des salaires et traitements par branche par le nombre de salariés en équivalent temps plein de la branche⁽³⁾. Ce salaire annuel moyen en équivalent temps plein est supposé correspondre au salaire moyen des indépendants. Ce dernier est alors multiplié par le nombre d'indépendants de chaque branche en équivalent temps plein. Ensuite, les deux sources de revenu précédentes sont augmentées de façon à prendre en compte la part des taxes à la production et aux importations nettes des subventions à la production qui est associée au travail. La répartition de ces taxes nettes dépend du poids relatif de chaque facteur.

Les dépenses de consommation finale se décomposent en consommation privée et en consommation publique. La consommation privée correspond à la différence entre les dépenses de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif et les taxes sur les produits (TVA, impôts et taxes sur les importations sans la TVA, impôts sur les produits hors TVA et taxes à l'importation), auxquelles on soustrait les subventions sur les produits. La consommation publique correspond simplement aux dépenses de consommation finale des administrations publiques. Au niveau agrégé, une distinction est faite entre les dépenses d'éducation, celles de santé et les autres consommations⁽⁴⁾. Les dépenses de consommation publique distinguent également les aides au logement et des dépenses dédiées aux personnes âgées, dont les allocations personnalisées d'autonomie (APA)⁽⁵⁾. Le passage des agrégats privés de la Comptabilité nationale vers les agrégats des CTN pour la consommation et les revenus est présenté à partir des grandeurs économiques observées en 2011 en France (voir tableau C1-1).

La construction des profils de consommation et de revenu par âge

Les profils de revenus du travail par âge sont déterminés à partir de données d'enquêtes réalisées auprès des ménages qui disposent d'informations sur les salaires individuels. Le profil par âge pour les salaires nets est obtenu en calculant pour chaque âge le salaire net moyen pour l'ensemble des enquêtés de cet âge, y compris ceux sans aucune rémunération. Une méthodologie similaire avec le calcul du revenu moyen à chaque âge est appliquée pour les cotisations sociales et patronales, pour la CSG sur les salaires et pour les revenus des indépendants.

Le calcul de la CSG sur les salaires a été effectué en appliquant le taux de CSG au salaire brut. Le calcul des cotisations sociales et des cotisations patronales a été effectué par application des barèmes en vigueur en fonction du niveau de revenu et du type d'emploi occupé. Nous avons considéré cinq catégories fictives d'individus dont dépendent les taux de cotisations : salariés non cadres du privé, salariés cadres du privé, fonctionnaires, artisans et commerçants, professions libérales. Les taux appliqués sont ceux en vigueur à la date de chacune des enquêtes et découlent de l'exploitation de la base de données de l'Institut des politiques publiques.

L'estimation des profils par âge diffère pour la consommation selon que celle-ci soit privée ou bien publique. Dans le premier cas, une hypothèse centrale dans la méthodologie des CTN (United Nations, 2013) est que chaque dépense de consommation est assignable à des individus précis. Cette affectation de la consommation aux différents âges se fait sur la base de données d'enquêtes menées auprès d'un échantillon de ménages. Trois postes de consommation privée sont alors distingués : l'éducation, la santé, et les autres dépenses de consommation. Le traitement spécifique des deux premiers postes de dépenses s'explique naturellement par leur plus forte sensibilité à l'âge. Les dépenses liées à l'éducation se concentrent aux âges jeunes tandis que les dépenses de santé vont croître de façon significative avec l'avancée en âge.

L'allocation de l'éducation privée repose sur l'estimation d'un modèle de régression expliquant les dépenses d'éducation du ménage en fonction des nombres d'enfants scolarisés de chaque âge. Une procédure similaire est mobilisée pour les dépenses de santé qui sont estimées par un modèle linéaire en fonction du nombre d'individus de chaque âge dans le ménage. En pratique, des groupes d'âges quinquennaux sont retenus à l'exception du premier âge de la vie (zéro an) qui fait l'objet d'un traitement spécifique. Les autres dépenses de consommation privée sont déclarées au niveau du ménage. L'individualisation de la consommation au sein du ménage repose sur une règle d'allocation discrétionnaire qui consiste à fixer des poids exogènes à chaque individu du ménage en fonction de l'âge (United Nations, 2013). Précisément, le poids est supposé égal à 0.4 jusqu'à l'âge de 4 ans inclus, ensuite il augmente proportionnellement jusqu'à l'âge de 20 ans où il devient égal à 1, et enfin il reste constant au-delà⁽⁶⁾.

De façon symétrique, la consommation publique est décomposée en trois postes, avec les dépenses liées à l'éducation, celles liées à la santé et enfin les autres dépenses. Pour l'éducation, le profil par âge est obtenu à partir de données sur les dépenses éducatives par niveau scolaire et sur le nombre de jeunes de chaque âge en fonction du niveau d'éducation. La dépense par tête est supposée identique pour tous les jeunes d'un même niveau. L'allocation des dépenses de santé publiques se fait sur la base de données d'enquêtes et d'échantillons permanents constitués auprès des assurés sociaux pour lesquels la valeur des dépenses de santé publique est disponible au niveau individuel. Selon la méthode des CTN, les dépenses de consommation publique hors santé et éducation sont ensuite réparties de manière uniforme selon l'âge : tous les individus sont supposés consommer un montant équivalent quel que soit leur âge (Lee et al., 2011, 62)⁽⁷⁾.

Une difficulté pour la France concerne les aides au logement et les dépenses liées à la dépendance. Celles-ci ont fait l'objet d'une allocation uniforme sur l'ensemble des groupes d'âge dans une première version française des CTN (d'Albis et al., 2015), mais une telle procédure tend à sous-estimer les niveaux réels de

Tableau C1-1
Les agrégats dans les Comptes de transferts nationaux – France 2011

1. Identité comptable pour le PIB : emplois = ressources							
	Consommation finale	+ Formation brute de capital	+ Solde net échanges extérieurs	= Rémunération des salariés	+ Excédent d'exploitation brut	+ Revenu mixte brut	+ Taxes indirectes nettes des subventions
Privé	1 147 929	396 814		1 068 929	529 029	120 362	
Public	486 142	81 158			71 839		
Total	1 634 071	477 972	- 52 759	1 068 929	600 868	120 362	269 125
2. Intégration du Reste du Monde (RDM)							
			PLUS Revenu primaire net du RDM	= PLUS Rémunération des salariés nette du RDM	+ PLUS Revenu de la propriété net du RDM	+ PLUS Taxes indirectes nettes du RDM	
Privé				14 198	62 986		
Public					- 36 641		
Total			47 419	14 198	26 345		6 876
3. Réallocation du revenu mixte brut entre travail et capital							
				PLUS 0,690 * Revenu mixte brut	+ PLUS 0,310 * Revenu mixte brut	+ MOINS Revenu mixte brut	
Privé				79 032	41 330	- 120 362	
Public							
Total				79 032	41 330	- 120 362	
4. Réallocation des taxes indirectes entre consommation, travail et capital							
	MOINS Taxes nettes sur les produits			PLUS Part de la consommation dans la VAB * Taxes nettes sur la production	+ PLUS Part du capital dans la VAB * Taxes nettes sur la production	+ MOINS Total des taxes indirectes nettes	
Privé	- 209 027			51 918	15 056	- 276 001	
Public							
Total	- 209 027			51 918	15 056	- 276 001	
5. Passage aux flux nets							
		MOINS Consommation de capital fixe	=	MOINS Consommation de capital fixe			
Privé		- 296 319		- 296 319			
Public		- 70 925		- 70 925			
Total		- 367 245		- 367 245			
6. Intégration de l'épargne							
		PLUS Montants liés à l'épargne	=	MOINS Montants liés à l'épargne			
Transferts en capital : solde net							
Privé		- 16 040					
Public		16 208					
Total		168		- 168			
Capacité/besoin de financement : solde net							
Privé		58 815					
Public		- 104 961					
Total		- 46 146		46 146			
Actifs non financiers non produits : solde net							
Privé		- 2 149					
Public		2 149					
Total		0		0			
7. Identité comptable pour les Comptes de Transferts Nationaux							
	Consommation	+ épargne	+ Transferts négatifs	= Revenus du travail	Revenu des actifs		
Privé	938 902	141 121		1 214 077	352 082		
Public	486 142	- 76 371			- 35 727		
Total	1 425 044	64 749	40 638	1 214 077	316 354		

Note : les montants sont exprimés en millions d'euros.

Source : données issues de la Comptabilité nationale (Insee, 2014), calcul des auteurs.

consommation publique aux âges élevés : le coût des aides au logement et à la dépendance est en effet réparti sur l'ensemble des groupes d'âge et non sur ceux qui en bénéficient réellement. La prise en compte des dépenses liées à la dépendance, qui sont intégrées le plus souvent dans les dépenses de santé publique comme aux États-Unis (Donehower et al., 2011), apparaît essentielle pour comparer les profils de la France avec ceux des autres pays participant au projet CTN⁽⁸⁾. La répartition de ce poste peut alors être affinée en combinant les agrégats de comptabilité nationale et des profils par âge issus d'enquêtes.

Les données mobilisées

La mise en œuvre des CTN nécessite le recours à des sources statistiques variées, avec à la fois des données issues de la Comptabilité nationale pour la détermination des agrégats, des données d'enquêtes réalisées auprès des ménages, et enfin d'autres sources de la statistique publique (tableau C1-2)⁽⁹⁾.

Compte tenu de la définition de la consommation et des revenus du travail, la principale contrainte en termes de données porte sur le calcul du profil par âge de la consommation privée. En France, cette information est exclusivement fournie par les enquêtes *Budget de famille* qui sont réalisées tous les cinq ans environ. La présente étude mobilise la dernière enquête *Budget de famille* menée par l'Insee d'octobre 2010 à septembre 2011 pour déterminer le profil par âge de l'écart entre la consommation et les revenus du travail pour l'année 2011. Cette enquête, qui permet de reconstituer la comptabilité du ménage en termes de dépenses et de ressources, s'appuie sur un échantillon comprenant 10 342 ménages.

En pratique, la méthodologie décrite précédemment est appliquée à l'enquête *Budget de famille* 2011 pour déterminer d'une part le profil par âge des revenus du travail en distinguant les salaires, les cotisations patronales et les revenus des indépendants, et d'autre part le profil par âge de la consommation privée décomposée en dépenses d'éducation, en dépenses de santé et en autres dépenses et enfin pour calculer les profils par âge des aides au logement⁽¹⁰⁾. Pour le reste de la consommation publique, les profils de santé publique sont déterminés de manière analogue aux profils de consommation privée et de revenus du travail, mais à partir des Echantillons permanents d'assurés sociaux (EPAS) de 2008. Les agrégats d'éducation publique sont disponibles pour 2011 par niveau de formation et sont répartis entre les classes d'âge à partir des effectifs scolaires et étudiants. Pour les consommations publiques dédiées aux retraités et aux personnes dépendantes, les allocations personnalisées d'autonomie sont réparties à partir des profils des enquêtes *Handicap-Santé-Ménages (HSM)* et *Handicap-Santé-Institutions (HSI)* réalisées en 2008 et 2009, tandis que l'allocation des autres dépenses publiques spécifiques se fait de façon uniforme pour les âges à partir de 60 ans. Les autres consommations publiques font également l'objet d'une équi-répartition entre les différents âges.

L'exploitation de ces différences sources statistiques permet au total de dresser un état des lieux pour les profils de revenus et de consommation suivant les âges pour la France pour l'année 2011. Toutefois, il importe également de comprendre dans quelle mesure les profils par âge se sont modifiés dans le temps, en lien avec les transformations sociétales et les évolutions démographiques. Si les agrégats comptables sont disponibles sur la longue période et mis à disposition par l'Insee, la principale contrainte pour étendre la fenêtre temporelle de l'analyse est celle de la disponibilité des enquêtes mesurant à la fois les revenus du travail des ménages et leur consommation. La première enquête *Budget de famille* a été réalisée de novembre 1978 à octobre 1979 auprès d'un échantillon de plus de 10 000 ménages (Glaude et Moutardier, 1982)⁽¹¹⁾. L'année 1979 est donc retenue comme point initial pour la construction des CTN. Des comptes sont ensuite construits pour les années 1984, 1989, 1995, 2000 et 2005 (en plus de 2011), en fonction de la disponibilité des enquêtes *Budget de famille*.

Tableau C1-2

Les sources statistiques mobilisées pour les Comptes de transferts nationaux – France 1979-2011

	Source	Périodicité	Champ / Echantillon
1. Identité comptable pour les Comptes de transferts nationaux			
Agrégats de contrôles pour le revenu/pour la consommation	Comptes nationaux, Insee	Annuelle	Ensemble de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM)
2. Population par âge		- France métropolitaine : annuelle - DOM : annuelle à partir de 1990 et pour chaque recensement avant 1990 ^(a)	Ensemble de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM)
3. Consommation			
Consommation privée	Enquête <i>Budget de Famille</i> , Insee	Rythme quinquennal	France métropolitaine - nov. 1978 - nov. 1979, 10 645 ménages - juin 1984 - juillet 1985, 11 977 ménages - jan. - déc. 1989, 9 032 ménages - oct. 1994 - oct. 1995, 12 102 ménages - mai 2000 - mai 2001, 10 305 ménages - mars 2005 - mars 2006, 10 240 ménages - oct. 2010 - oct. 2011, 10 342 ménages
Education : allocation par méthode de régression			
Santé : allocation par méthode de régression			
Autres dépenses : allocation suivant le profil par âge décrit en Figure 1			
Consommation publique			
Education : allocation	Comptes nationaux de l'éducation et effectifs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Annuelle	Ensemble des effectifs scolaires et étudiants
Santé : données disponibles au niveau individuel	<i>Enquêtes sur la Santé et la Protection Sociale (ESPS)</i>	1992 et 1998	- 1992: 10 159 observations - 1998: 10 159 observations - 2000: 78 941 observations - 2002: 78 931 observations - 2004: 81 342 observations - 2006: 84 187 observations - 2008: 84 660 observations
	Echantillons Permanents d'Assurés Sociaux (EPAS)	tous les deux ans pour les	
Logement : APL	Enquête <i>Budget de famille</i> , Insee	Rythme quinquennal	France métropolitaine - nov. 1978 - nov. 1979, 10 645 ménages - juin 1984 - juillet 1985, 11 977 ménages - jan. - déc. 1989, 9 032 ménages - oct. 1994 - oct. 1995, 12 102 ménages - mai 2000 - mai 2001, 10 305 ménages - mars 2005 - mars 2006, 10 240 ménages - oct. 2010 - oct. 2011, 10 342 ménages
Dépendance : APA	Enquêtes <i>Handicap-Santé-Ménages (HSM)</i> et <i>Handicap-Santé-Institutions (HSI)</i>	Une seule vague est exploitée en 2008-2009 ^(b)	- 2008 (HSM) : 29 931 observations - 2009 (HSI) : 9 104 observations
Autre : allocation uniforme à chaque âge	Agrégats de la Comptabilité nationale	Annuelle	Ensemble de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM)
4. Revenus du travail			
Revenus des salariés et cotisations patronales	Enquête <i>Budget de famille</i> , Insee	Rythme quinquennal	France métropolitaine - nov. 1978 - nov. 1979, 10 645 ménages - juin 1984 - juillet 1985, 11 977 ménages - jan. - déc. 1989, 9 032 ménages - oct. 1994 - oct. 1995, (12 102 ménages) - mai 2000 - mai 2001, 10 305 ménages - mars 2005 - mars 2006, 10 240 ménages - oct. 2010 - oct. 2011, 10 342 ménages
Revenus des indépendants			

(a) Pour les DOM, les données des années intermédiaires entre chaque vague de recensement (1974-1982 et 1982-1990) ont été estimées à partir d'une méthode d'interpolation sur la base d'une fonction cubique polynomiale.

(b) Il existe également une autre vague réalisée en 1998, 1999 et 2000 (les enquêtes *Handicaps-Incapacités-Dépendance*), mais l'APA n'existe que depuis 2002.

Les *Enquêtes sur la santé et la protection sociale (ESPS)* et les Echantillons permanents d'assurés sociaux (EPAS) sont utilisés pour construire le profil par âge des dépenses publiques de santé. Dans la mesure où il n'existe pas de source statistique disponible avant 1992 pour la santé publique, les profils par âge antérieurs sont supposés identiques et égaux à la moyenne des profils normalisés (la somme de la consommation sur tous les âges est égale à 1) à partir des deux enquêtes 1992 et 1998. Pour les consommations publiques bénéficiant aux retraités et aux personnes dépendantes, les enquêtes *HSM* et *HSI* réalisées en 2008 et 2009 sont exploitées pour calculer les profils du poste d'APA entre 2002 et 2009, car il n'existait pas d'autre vague d'enquête pouvant faire l'objet d'une exploitation pour les estimer.

Finalement, les différentes enquêtes utilisées n'étant pas forcément disponibles aux mêmes années, les profils font l'objet, quand il y a lieu, d'une interpolation sur la base d'une fonction cubique polynomiale pour les années manquantes. Au total, les CTN sont construits pour la France de 1979 à 2011.

⁽¹⁾ Les comptes nationaux sont disponibles en ligne : <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixTheme?code=1>.

⁽²⁾ Cette hypothèse a deux justifications. Tout d'abord, les taux de CSG appliqués aux revenus d'activités, aux revenus du capital et aux revenus de remplacement sont équivalents sur la période analysée (exception faite de l'année 1998 où le taux des revenus de remplacement est légèrement différent du taux appliqué aux autres revenus). Ensuite, la part de la CSG sur les revenus d'activités dans la CSG totale est très stable entre 1999 et 2011. Le minimum est observé en 2008 avec 65 % et le maximum est observé en 2002 et 2003 avec 69 %.

⁽³⁾ L'agrégat des salaires et traitements est obtenu à partir du TES (niveau 17). L'agrégat est décomposé en 9 branches constituées afin de garantir une correspondance entre la classification des TES et la classification des données issues de EU KLEMS Growth and Productivity Accounts (<http://www.euklems.net/>) qui indiquent le nombre de salariés et le nombre d'indépendants par branche. Les branches retenues sont les suivantes : agriculture, sylviculture et pêche (A) ; industrie manufacturière (C) ; industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (B-D-E) ; construction (F) ; commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (G) ; hébergement et restauration (I) ; transports et entreposage, information et communication (H-J) ; activités financières et d'assurance, activités immobilières (K-L) ; activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, autres activités de services (M à U).

⁽⁴⁾ Pour la consommation privée, l'agrégat calculé est réparti entre les différents postes à partir des Comptes de consommation effective détaillée des ménages par fonction, en tenant compte du poids relatif des dépenses d'éducation, de santé et des autres postes de dépenses des ménages.

⁽⁵⁾ Les dépenses dédiées aux retraités et aux personnes dépendantes correspondent au poste « personnes âgées » inclus dans la consommation publique. Il intègre non seulement les dépenses de fonctionnement des caisses de retraite et les dépenses de fonctionnement des hôpitaux liées aux personnes âgées (EHPAD hospitaliers, unités de soins longs-séjours et soins infirmiers à domicile) réalisées par les organismes de sécurité sociale, mais aussi des prestations en nature réalisées par les administrations publiques locales telles que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou l'aide sociale à l'hébergement (ASH). L'agrégat du poste « personnes âgées » est estimé avant 1995 car il n'est pas connu avant cette date. La relation entre les dépenses du poste « personnes âgées » et les dépenses publiques de santé étant relativement stable entre 1995 et 1999, le poste « personnes âgées » avant 1995 est obtenu en multipliant la moyenne du ratio (dépenses du poste « personnes âgées » / dépenses publiques de santé) pour la période allant de 1995 à 1999 par les dépenses de santé de chaque année manquante. En revanche, l'agrégat de l'APA est connu depuis 2002, date de sa création. Pour l'année 2011, les dépenses d'APA représentaient 5.3 milliards d'euros et les autres consommations publiques liées aux retraités et aux personnes dépendantes représentaient 15 milliards d'euros.

⁽⁶⁾ Pour un âge a donné compris entre 4 et 20 ans, le poids est donné par la formule $1 - 0.0375 * (20 - a)$.

⁽⁷⁾ Ce poste se compose de toutes les dépenses qui ne peuvent être allouées aux individus par âge (défense, justice, administration publique, etc.).

⁽⁸⁾ Parmi les pays dont les dépenses de dépendance ne sont pas incluses dans les dépenses de santé, certains ont déjà amélioré leur répartition à partir de profils d'enquêtes, par exemple en Allemagne (Kluge, 2009).

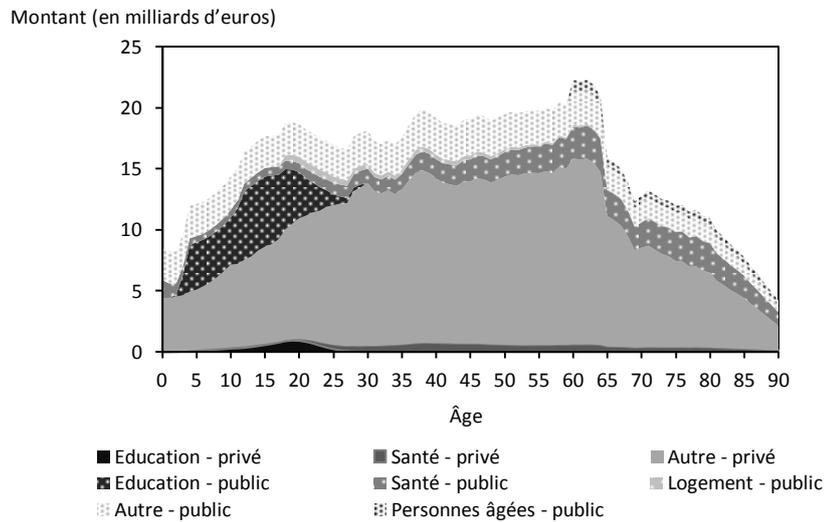
⁽⁹⁾ Les données de la Comptabilité nationale utilisées portant sur la France entière, les données démographiques correspondantes ont été utilisées. Les pyramides des âges pour l'ensemble de la France étant disponibles seulement depuis 1991, des pyramides des âges pour les départements d'outre-mer ont été estimées avant cette date à partir des données de recensement de la population de 1974, 1982 et 1990 et en utilisant une méthode d'interpolation (à partir d'une fonction cubique polynomiale).

⁽¹⁰⁾ Les aides au logement sont connues au niveau du ménage. Elles sont réparties de manière uniforme entre les personnes majeures.

⁽¹¹⁾ Il existe également des enquêtes pour les années 1973 et 1974, mais elles sont prioritairement articulées autour d'une enquête alimentaire et d'une enquête sur le budget des familles. Les données hors alimentation n'ont pas fait l'objet d'une diffusion publique à ce jour.

Complément en ligne C2 – Évolution des dépenses de consommation, des revenus du travail et du déficit de cycle de vie au niveau agrégé

Figure C2-1
Dépenses de consommation selon l'âge – profils agrégés – France 2011

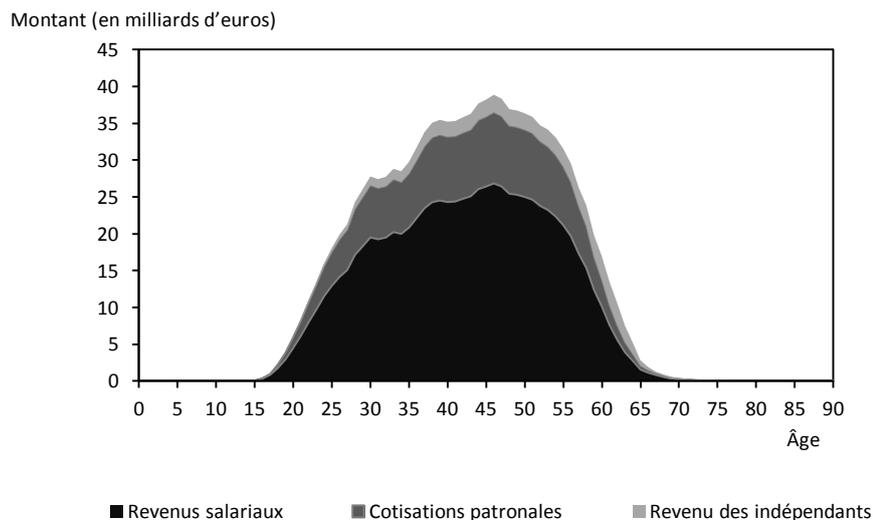


Lecture : en France, la consommation publique et privée agrégée représentait 22.3 milliards d'euros à l'âge de 60 ans pour l'année 2011.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011, Drees, enquête Handicap Santé Ménage 2008 et Handicap Santé Institutions 2009, échantillon permanent des assurés sociaux 2008 et données de la statistique publique, calculs des auteurs.

Figure C2-2
Revenus du travail – profils agrégés – France 2011

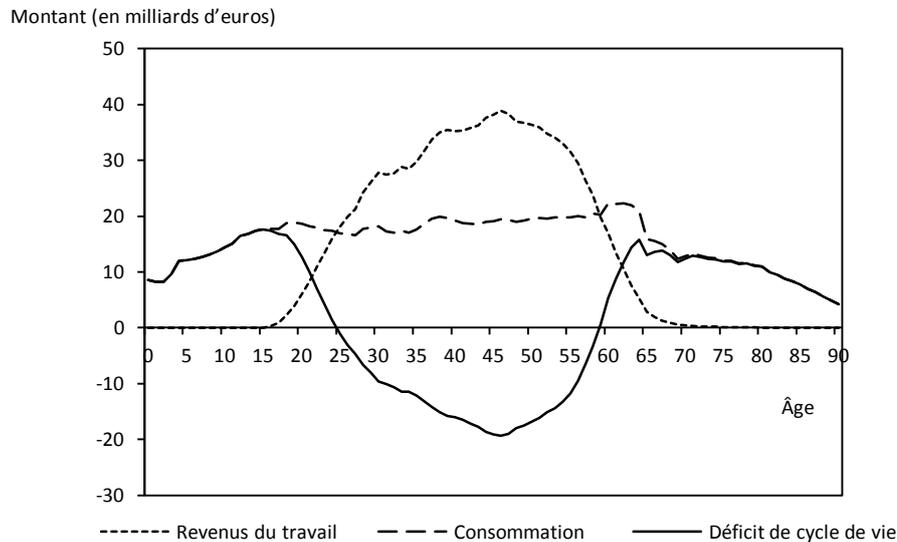


Lecture : en France, les revenus du travail agrégés représentaient 38.8 milliards d'euros à l'âge de 46 ans pour l'année 2011.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Insee enquête Budget de famille 2011 et données de la statistique publique, calculs des auteurs.

Figure C2-3
Déficit de cycle de vie – profils agrégés – France 2011

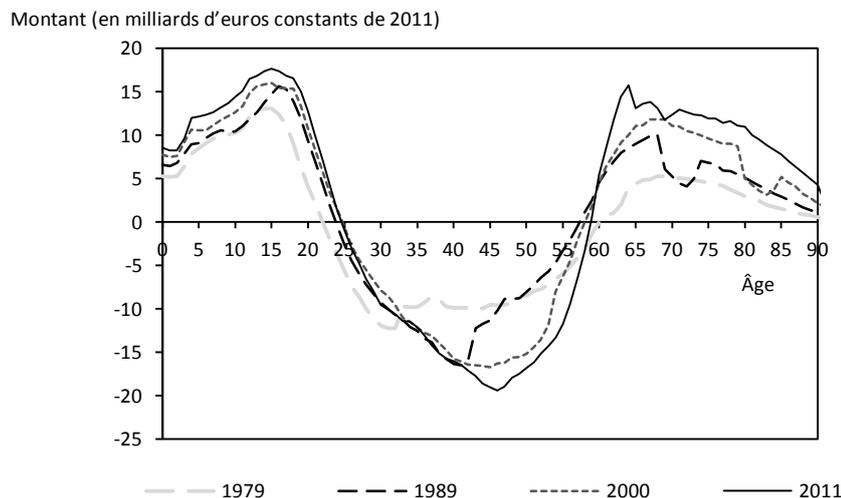


Lecture : en France, l'excédent de cycle de vie agrégé, qui correspond à la différence entre les revenus du travail totaux et la consommation totale, représentait 19,4 milliards d'euros à l'âge de 46 ans pour l'année 2011.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Insee enquête Budget de famille 2011, Drees enquête Handicap Santé Ménage 2008 et Handicap Santé Institutions 2009, échantillon permanent des assurés sociaux 2008 et données de la statistique publique, calculs des auteurs.

Figure C2-4
Evolution du déficit de cycle de vie selon l'âge – profils agrégés – France 1979-2011

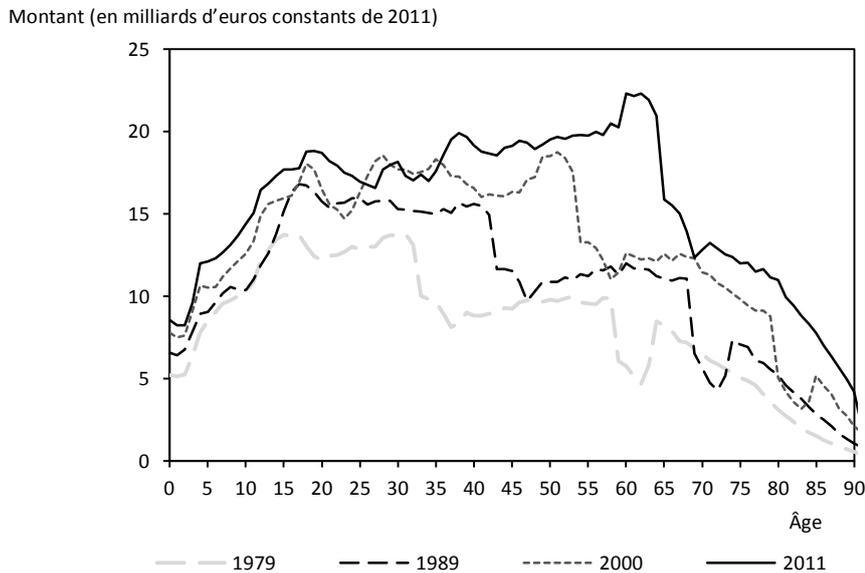


Lecture : en France, à l'âge de 70 ans, le déficit de cycle de vie agrégé est passé de 5,2 milliards d'euros en 1979 à 12,4 milliards d'euros en 2011.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Insee enquête Budget de famille 1979, 1989, 2000 et 2011, Drees enquête Handicap Santé Ménage 2008 et Handicap Santé Institutions 2009, Irdes Enquête santé et protection sociale 1992 et 1998, échantillons permanents des assurés sociaux 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 et données de la statistique publique, calculs des auteurs.

Figure C2-5
Evolution des dépenses de consommation totale selon l'âge – profils agrégés – France 1979-2011

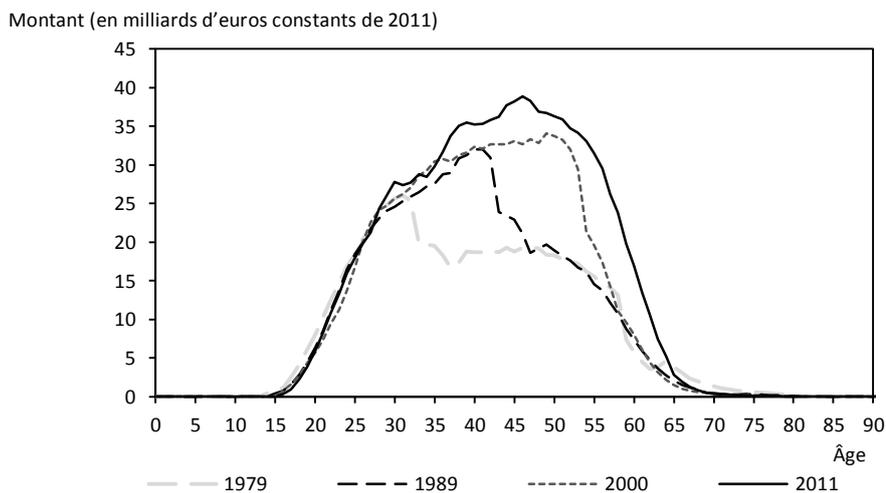


Lecture : en France, la consommation publique et privée agrégée à l'âge de 60 ans est passée de 5,7 milliards d'euros en 1979 à 22,3 milliards d'euros en 2011.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Insee enquête Budget de famille 1979, 1989, 2000 et 2011, Drees enquête Handicap Santé Ménage 2008 et Handicap Santé Institutions 2009, Irdes Enquête santé et protection sociale 1992 et 1998, échantillons permanents des assurés sociaux 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 et données de la statistique publique, calculs des auteurs.

Figure C2-6
Evolution des revenus du travail selon l'âge – profils agrégés – France 1979-2011



Lecture : en France, les revenus du travail agrégés à l'âge de 50 ans sont passés de 18,3 milliards d'euros en 1979 à 36,3 milliards d'euros en 2011.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Insee enquêtes Budget de famille 1979, 1989, 2000, 2011 et données de la statistique publique, calculs des auteurs.

Bibliographie

Albis (d'), H., Bonnet, C., Navaux, J., Pelletan, J., Toubon, H. & Wolff, F.-C. (2015). The lifecycle deficit for France, 1979-2005. *Journal of the Economics of Ageing*, 5, 79–85.

Askenazy, P., Cette, G. & Sylvain, A. (2012). *Le partage de la valeur ajoutée*. Paris: La Découverte, Collection Repères, N° 576.

Donehower, G., Lee, R. & Miller, T. (2011). The changing shape of the economic lifecycle in the United States, 1960 to 2003 Ronald Lee, Gretchen. In: R. Lee and A. Mason (Eds.). *Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective*. Northampton (MA): Edward Elgar, pp. 313–326.

Glaude, M. & Moutardier, M. (1982). L'évolution des niveaux de vie de 1966 à 1979. *Économie et Statistique*, 142, 21–40.

Kluge, F. A. (2009). Transfer, consumption and income over the life cycle in Germany. *Working paper 2009-014*. Max Planck Institute for Demographic Research.

Lai, M. S. & Tung, A-C. (2015). Who supports the elderly? The changing economic lifecycle reallocation. *Journal of the Economics of Ageing*, 5, 63–68.

Lee, R. & Mason, A. (Eds.) (2011). *Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective*. Northampton (MA): Edward Elgar.

United Nations (2013). *National Transfer Accounts manual: Measuring and analysing the generational economy*. Department of Economic and Social Affairs, Population Division.